Amundi Fixed Maturity 2030 Euro Government Bond Broad UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication Publicitaire

31/10/2026

OBLIGATAIRE ■

IMPORTANT - A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS FRANÇAIS
L'ATTENTION DES INVESTISSEURS EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE CET OPC PRÉSENTE, AU REGARD DES ATTENTES DE L'AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS, UNE COMMUNICATION DISPROPORTIONNÉE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS SA GESTION.

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **9,86 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/10/2026**
Actif géré : **5,50 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU3120976132**
Type de Réplication : **Physique**
Indice de référence :
100% FTSE EURO BROAD GOVERNMENT 2030 MATURITY TR Close

Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'Indice 100% FTSE EURO BROAD GOVERNMENT 2030 MATURITY (l'« Indice »).

Indicateur de risque *(Source : Fund Admin)*



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions."

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

En vertu des nouvelles règles de l'ESMA, les fonds domiciliés dans l'UE ne sont pas autorisés à afficher des performances si le fonds a moins de 12 mois.

Amundi Fixed Maturity 2030 Euro Government Bond Broad UCITS ETF Acc

REPORTING
Communication Publicitaire
31/10/2026

OBLIGATAIRE

Rencontrez l'équipe



Stéphanie Pless
Responsable Gestion Indicielle Obligataire



Yassamine Zouaoui
Gérant de portefeuille principal



Olivier Chatelot
Gérant suppléant

Données du portefeuille (Source : Amundi)

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**
Exposition : **Zone Euro**
Devise de référence de l'indice : **EUR**

Nombre de valeurs du portefeuille : **29**

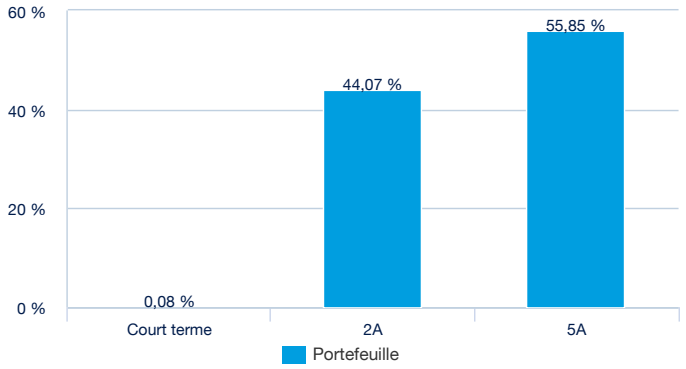
Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité Taux [1]	3,43
Note moyenne [2]	A
Taux de rendement	3,55%

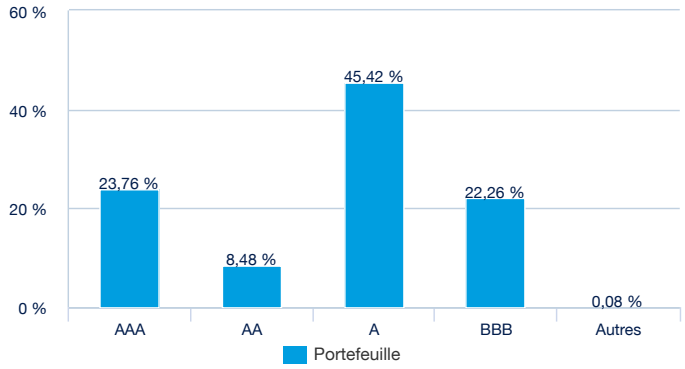
[1] La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence.
[2] Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

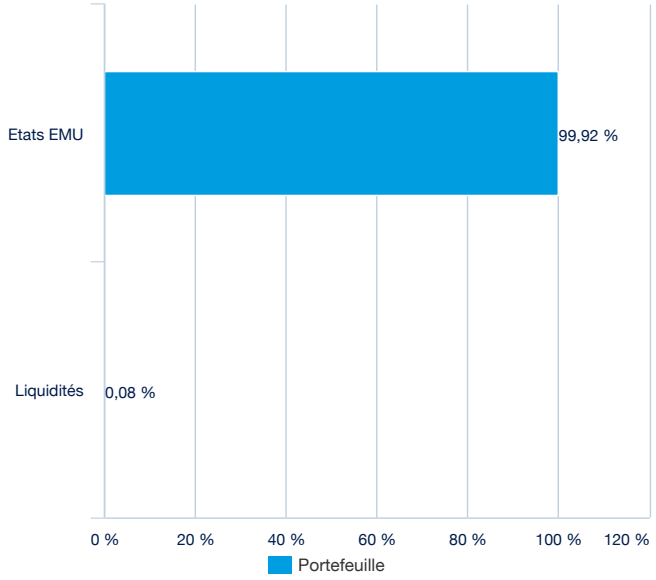
Par maturité (source : Amundi)



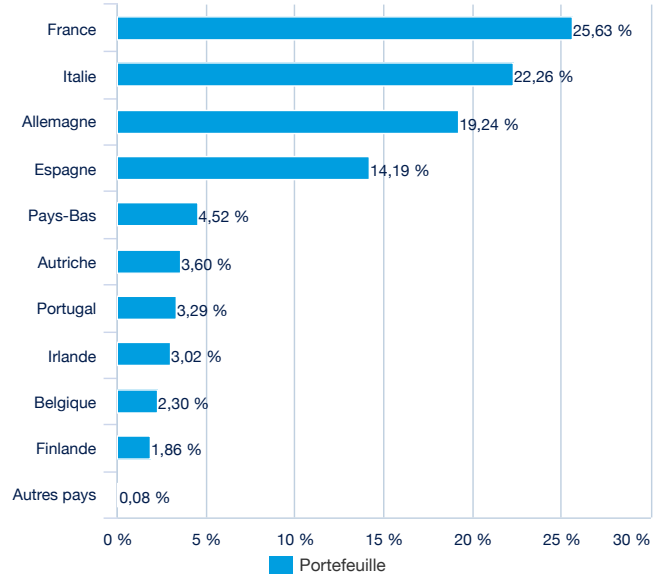
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



Amundi Fixed Maturity 2030 Euro Government Bond Broad UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication Publicitaire
31/10/2026

OBLIGATAIRE

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	20/11/2025
Date de la première VL	20/11/2025
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU3120976132
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09%
Clôture fiscale	Septembre

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Euronext Paris	EUR	FM30 FP	FM30EUIV	FM30.PA	IFM30EURINAV=SOLA

Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

Fournisseurs d'indices

LE COMPARTIMENT N'EST EN AUCUNE FAÇON SPONSORISÉ, AVALISÉ, VENDU OU PROMU PAR FTSE INTERNATIONAL LIMITED (« FTSE »), PAR THE LONDON STOCK EXCHANGE PLC (LA « BOURSE ») NI PAR THE FINANCIAL TIMES LIMITED (« FT ») (CONJOINTEMENT LES « CONCÉDANTS DE LICENCE ») ET AUCUN DES CONCÉDANTS DE LICENCE NE FAIT DE DÉCLARATION ET N'ÉMET DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DE L'INDICE ET/OU LE NIVEAU DUDIT INDICE À UN MOMENT DONNÉ D'UN JOUR DONNÉ, OU AUTREMENT. L'INDICE EST COMPOSÉ ET CALCULÉ PAR FTSE. AUCUN DES CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE (À TITRE DE NÉGLIGENCE OU À TOUT AUTRE TITRE) VIS À VIS DE TOUTE PERSONNE RELATIVEMENT À TOUTE ERREUR TOUCHANT L'INDICE, NI ÊTRE TENU DE SIGNALER À QUICONQUE UNE TELLE ERREUR. « FTSE® », « FT-SE® », « FOOTSIE® », « FTSE4GOOD® » ET « TECHMARK® » SONT DES MARQUES DÉPOSÉES DE LA BOURSE ET DE FT, ET SONT UTILISÉES SOUS LICENCE PAR FTSE. « ALL-WORLD® », « ALL-SHARE® » ET « ALL-SMALL® » SONT DES MARQUES COMMERCIALES DE FTSE.

Avertissement

Mentions relatives à la société de gestion et au fonds
Compartiment de la SICAV luxembourgeoise Amundi Index Solutions (le "Compartiment" ou le "Fonds" et la "SICAV"). La SICAV est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières existant en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, organisée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B206810. La SICAV a son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le Compartiment a été autorisé à la vente au public par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et en France par l'AMF. La SICAV a d'autres compartiments qui sont décrits dans le prospectus. Tous les compartiments ne seront pas nécessairement enregistrés ou autorisés à la vente dans les juridictions de tous les investisseurs.

Le Fonds est décrit dans un Document d'informations clés (DIC) et dans un prospectus. Le DIC (ou KID) doit être mis à la disposition des souscripteurs potentiels avant la souscription.
Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le KID en français sont disponibles gratuitement sur www.amundi.com, www.amundietf.com. Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et de Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV et d'Amundi ETF II ICAV).

S'agissant des Fonds admis sur un marché réglementé, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence.

Le Fonds n'offre aucune garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité de son investissement initial, notamment en cas de baisse de l'indice de référence. La souscription à un OPCVM peut comporter des risques. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le profil de risque du Fonds, qui est décrit en détail dans le prospectus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépendra de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de sa situation financière, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, ainsi que de sa volonté d'accepter des risques ou au contraire de sa préférence à investir avec prudence. Il est également fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin d'éviter de s'exposer uniquement aux risques de ce FCP. L'investisseur est donc invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseils habituels (juridique, fiscal, financier et/ou comptable) avant toute acquisition de parts du FCP.
La source des données contenues dans ce document est Amundi Asset Management sauf mention contraire.

Politique de transparence du portefeuille et avertissement sur le marché secondaire
La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs du fonds sont disponibles sur amundietf.com. Les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple un courtier en valeurs mobilières) et peuvent encourir des frais pour cela. Les investisseurs peuvent payer plus que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des actions et peuvent recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils les vendent.